

comme il s'exprime avec un fort accent de dédain. En juillet 1847 il proteste contre le fait que des honneurs extraordinaires lui sont rendus à Echternach par les troupes du contingent.

* * *

Primitivement les débats restent confinés aux cercles officiels. Divers événements les portent devant une audience plus vaste, en particulier un cas de possession constaté par Laurent en 1842. Une jeune Lorraine atteinte de mélancolie délirante éprouve depuis des années l'impression d'être possédée par le démon. Confiée aux soins du vicaire apostolique qui croit distinguer dans son comportement les signes spécifiques de la possession elle est soumise à un exorcisme en règle. Laurent en a laissé le récit dramatique.¹⁾ ; il eût préféré qu'on ne fit pas trop de bruit d'un événement dont le siècle n'arriverait probablement pas à saisir le sens. L'affaire s'ébruita cependant captivant la candeur des uns et la moquerie des autres.²⁾ A Luxembourg même l'incident fit peu de bruit selon le témoignage du gouvernement. « Comme le vicaire apostolique n'avait pas d'ennemis à Luxembourg personne ne s'en mêla. Il n'y avait de compromis que le diable. »³⁾ Laurent ayant lui-même dans un voyage qu'il fit dans le Limbourg et le Brabant septentrional parlé de l'événement devant de jeunes séminaristes un indiscret en publia le récit à Tilbourg. Apportée à Luxembourg par un voyageur de commerce et traduite en allemand elle allait être imprimée chez Lamort quand le gouverneur en sa qualité de censeur en défendit la publication à la demande de Laurent qui contesta la véracité de certains détails. Là-dessus la traduction allemande de la brochure hollandaise fut imprimée à Altenburg en Saxe et envoyée à Luxembourg où elle se répandait surtout parmi les troupes de la garnison. Le gouverneur en aurait encore empêché la vente s'il avait été averti en temps. Laurent eut alors recours au *Journal de Luxembourg* et inséra une déclaration protestant contre la parution de la brochure. Le gouverneur note cependant « qu'en

¹⁾ Moëller II, p. 247 ss.

²⁾ L'important ouvrage consacré à Satan par les « Etudes car-mélitaines » en 1948 traite des divers aspects des faits démoniaques. Après avoir constaté que le développement de l'esprit critique et l'avènement de la psychiatrie ont incité à plus de réserve il définit le point de vue du théologien en ces termes : « Toute vraie possession diabolique est accompagnée, en fait et quasi nécessairement, de troubles mentaux et nerveux produits ou amplifiés par le démon mais dont les manifestations et les symptômes sont pratiquement et médicalement identiques à ceux que produisent les névroses. Le psychiatre pourra donc en toute liberté étudier ces symptômes, décrire ces troubles mentaux, en indiquer les causes immédiates, il est là sur son terrain. Mais il outrepasserait sa spécialité s'il prétendait au nom de la science propre exclure à priori et dans tous les cas une cause transcendante d'où dériveraient les anomalies qu'il constate. » (p. 326).

³⁾ De la Fontaine à Blochausen, 10 novembre 1843. AGL, Rég. 1842—56, N° 112.